



# JAMAIS SOLO, AVEC FO !

## CAVES COOPÉRATIVES VINICOLES ET LEURS UNIONS



Scannez ce QR  
code pour plus  
d'informations

### FO, UN VRAI BILAN EN FAVEUR DES SALARIÉS

- Sur les salaires, face à l'inflation record, la FGTA-FO a réussi à sauvegarder la structure des écarts de la grille salariale actuelle.
- Échelon expert : Chaque niveau est décomposé en 3 échelons (Embauche ; Confirmé ; Maitrisé). Il existe à partir de la Catégorie II, un échelon supplémentaire que FO a défendu et obtenu, celui de la reconnaissance du niveau expert pour les salariés, qui s'acquiert au-delà de 10 ans d'ancienneté, et après entretien avec l'employeur à la demande du salarié. Peu de personne y sont. Face à ce problème, un nouvel accord porté par FO a été trouvé en juin 2023. Ainsi le passage au niveau expert pourra intervenir au maximum après 16 ans de présence, après une évaluation des compétences du salarié. En cas de refus de passage, l'employeur devra le justifier prendre toutes les dispositions, et mettre en place un plan de formation pour que le salarié ait un parcours d'acquisition des compétences manquantes pour y parvenir.
- Mutuelle frais de santé : FO négocie actuellement la revalorisation de l'accord frais de santé en cours

### FO, DES REVENDEICATIONS POUR AMÉLIORER VOTRE POUVOIR D'ACHAT

- Obtenir des revendications salariales en phase avec l'inflation
- Prime mobilité
- Augmenter la prime d'ancienneté
- Revoir la prime de départ à la retraite
- Mise en place d'une prime transport